



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

Arrêté municipal n°2025-65 du 9 juillet 2025

ARRETE DE VOIRIE

OBJET : réglementation de la circulation rue de Penn ar Prat

Le Maire de la commune de SAINT-PABU ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 ;

CONSIDERANT que des travaux de réfection de voirie doivent être réalisés rue de Penn ar Prat ;

## ARRETE

### ARTICLE 1<sup>er</sup> :

A compter du lundi 28 juillet 2025 et jusqu'à la fin des travaux (durée estimée à 3 jours), la circulation sera interdite rue de Penn ar Prat, entre le rond-point de Ti Mean et la rue Tanguy Jacob (VC 5).

L'accès aux riverains et aux véhicules de secours sera maintenu sauf en cas de besoin du chantier.

Une déviation sera mise en place par les rues du Bourg et Tanguy Jacob.

La signalisation du chantier sera, selon la situation rencontrée, conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 - huitième partie - signalisation temporaire). La mise en œuvre sera réalisée conformément au Guide Technique de Signalisation Temporaire - Manuel du Chef de Chantier

Le pétitionnaire est autorisé à exécuter les travaux énoncés dans l'analyse ci-dessus de sa demande, à charge par lui de se conformer aux prescriptions de l'arrêté et aux conditions suivantes :

### ARTICLE 2 :

1°) l'écoulement des eaux sera assuré pendant les travaux,

2°) le pétitionnaire sera seul responsable des dommages ou accidents dont ces travaux pourront être la cause,

3°) les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

### ARTICLE 3 :

La présente autorisation n'est donnée que sous réserve des droits des tiers et des règlements faits par l'autorité municipale.

Elle ne dispense pas le pétitionnaire d'effectuer les autres demandes éventuellement nécessaires (demandes de renseignements sur les réseaux, Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux) auprès des concessionnaires de la voie concernée (EDF, GDF, France Télécom, Services des Eaux, etc....)

SAINT-PABU, le 9 juillet 2025

Le Maire,  
David BRIANT



Mairie de SAINT-PABU - Ti Ker Sant Pabu  
49 rue du Bourg - 29830 SAINT-PABU  
Tél : 02.98.89.82.76 - Fax : 02.98.89.78.10

Courriel : [mairie@saint-pabu.bzh](mailto:mairie@saint-pabu.bzh) - Site internet : [www.saint-pabu.bzh](http://www.saint-pabu.bzh)